



**L'HONORABLE PIERRE LABELLE
JUGE COORDONNATEUR DE LA COUR SUPÉRIEURE
DU DISTRICT DE JOLIETTE**

Palais de Justice
200, rue St-Marc, Joliette (Québec) J6E 8C2
1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : (450) 753-4851 / (514) 393-2225
Télécopieur : (514) 228-4572 / Courriel : pierre.labelle@judex.qc.ca

Le 27 mars 2020

TOUS LES MEMBRES DU BARREAU LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Objet : Activités judiciaires en matière civile et familiale
au Palais de justice de Joliette

Après discussion avec le comité de liaison, j'apporte quelques précisions relatives au fonctionnement des activités judiciaires en cette période d'urgence sanitaire.

En matière familiale

Tous les consentements à jugement, au stade intérimaire ou final, peuvent être transmis par voie de courrier électronique, que les dossiers soient au rôle de la salle du greffier spécial ou celle du juge coordonnateur. Toutefois, les documents originaux doivent être déposés au greffe dans les trois semaines qui suivent à défaut de quoi les parties seront convoquées de nouveau.

En regard des activités judiciaires urgentes retenues par la ministre de la Justice, il est possible de transmettre par la poste à la Maître des rôles des formulaires de fixation d'audition (déclaration commune de dossier complet et déclaration d'audition de moins de trois heures, et les frais afférents le cas échéant). La Maître des rôles communiquera par courrier ou courriel les choix de dates disponibles pour l'audition demandée.

L'attestation de participation à la séance de coparentalité devra être produite au greffe dans un délai de 90 jours de la reprise desdites séances par le ministère de la Justice. Cependant, au jour de l'audition, le juge pourrait refuser d'entendre la cause s'il constate l'absence de participation à une telle séance.

Les déclarations assermentées pour les preuves par défaut doivent être produites au greffe par voie postale afin que les dossiers soient référés au greffe pour la preuve.

En matière civile

En principe, ces dossiers ne procèdent pas à moins de démontrer leur caractère urgent. De nouvelles dates seront offertes par la Maître des rôles.

Si d'autres questions sont soulevées, je vous prie de les transmettre directement à votre comité de liaison.

Veuillez accepter mes salutations distinguées,



Pierre Labelle, j.c.s.
Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Joliette

PL/ca

c.c. : Me Guy Naud
Madame Jennifer Boisclair